



L'OFFICIER MARINIER

PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

n° 375 Mars 2017

72^{ème} année

Lettre ouverte de la FNOM aux candidats à l'élection présidentielle

(sera adressée après publication officielle de la liste des candidats le 21 mars 2017)

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de présenter votre candidature à la Présidence de la République.

Cette élection suprême dans nos institutions concentre les espérances des Françaises et des Français pour eux-mêmes et pour la France.

La Fédération nationale des officiers mariniers en retraite et veuves (FNOM) vous interpelle sur les préoccupations de ses adhérents et souhaite connaître les réponses que vous apporterez dans votre fonction de Président et de chef des armées.

Des dizaines de milliers d'officiers mariniers ont été exposés à l'amiante à bord de navires de la Marine Nationale. Les droits à réparation qui en découlent ne leur sont pas reconnus au même titre que tous les autres régimes sociaux — à savoir personnel civil, fonctionnaires, et contractuels.

Que proposez-vous pour mettre fin à cette injustice ? Quant aux milliers d'officiers mariniers ayant participé aux essais nucléaires, nous

sommes en attente de l'application de la dernière modification de la Loi 2010-2 du 5 janvier 2010 article 4 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français.

Une nouvelle réforme des retraites avec une volonté d'harmoniser les régimes risque de faire voler en éclats la spécificité de militaire. Qu'en serait-il alors des compensations aux contraintes et exigences de la vie dans les forces armées (article L411-1 du code de la défense, partie personnel militaire) ?

Nous soutenons avec véhémence l'augmentation du budget des prochaines années pour atteindre 2 % du PIB préconisé comme inéluctable par de hautes autorités militaires et civiles.

Dans l'attente de votre réponse à laquelle nos adhérents seront très attentifs, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Michel BOUCHEZ
Président de la FNOM

EDITO

Le choix par le vote

Le 23 avril prochain aura lieu le 1^{er} tour de l'élection présidentielle.

Ne le négligeons pas car nous, retraités militaires, représentons une force électorale et faisons-le savoir !

Stop à l'érosion de nos effectifs !

Pour faire face au déploiement de nos forces à travers le monde afin de garantir notre sécurité et l'indépendance de notre nation, nos besoins en personnel hautement qualifié ainsi qu'en unités modernes et adaptées aux types d'agression et de protection sont de plus en plus criants.

La « modernisation » des régimes de retraite, à défaut de l'appeler « harmonisation », n'entraînerait-elle pas une pénalisation pour nous militaires et surtout marins, pour qui les bonifications à la mer, aux sous-marins, aux volants, deviendraient une simple prime et n'entreraient plus dans le calcul de la pension définitive ?

Soyons vigilants car cette nouvelle réforme ferait volet en éclat la spécificité de militaire et montrerait le peu de reconnaissance porté par le pouvoir exécutif et législatif à notre statut.

En attendant, soyons donc attentifs aux programmes, promesses et annonces électoralistes !

Jean-Michel BOUCHEZ
Président

Commission de la défense nationale et des forces armées

Mercredi 22 février 2017 - Séance de 9 heures 30
Présidence de Mme Patricia Adam, présidente
Examen, ouvert à la presse, du rapport d'information sur la protection sociale des militaires (Mme Geneviève Gosselin-Fleury et M. Charles de La Verpillière, rapporteurs)

Extraits

Mme Geneviève Gosselin-Fleury, co-rapporteuse.

Madame la Présidente, mes chers collègues, notre commission a inscrit à l'ordre du jour de ses travaux le sujet de la protection sociale des militaires, qui constitue un enjeu stratégique pour nos armées autant que pour ceux qui s'engagent au service de notre pays.

Nos travaux nous ont convaincus de l'importance, et même de l'urgence de traiter ce thème car nous sommes face à un nouveau contexte, profondément transformé. Premièrement, du fait de l'intensification opérationnelle. Comme l'a dit un de nos interlocuteurs lors d'une audition : « Jusqu'à présent, nous avons été des militaires d'un temps de paix ». Or, une armée en temps de paix ne requiert pas le même accompagnement social qu'une armée combattante. Depuis 2013, l'engagement opérationnel des forces armées s'est considérablement renforcé et s'accompagne d'une imprévisibilité croissante des missions. Le Haut comité d'évaluation de la condition militaire, dans sa revue annuelle 2016, dresse les constats suivants :

- le volume de militaires déployés en mission de protection a quadruplé en 2015 par rapport à l'année précédente ;
- le nombre de jours moyen de projection en OPEX, en OPINT et en missions de courte durée, des militaires de la force opérationnelle terrestre a augmenté de 43 % dans la même période ;
- le taux moyen d'activité des réservistes opérationnels a fortement augmenté, particulièrement au sein de l'armée de terre et de la gendarmerie.

Ces sujétions opérationnelles ont des conséquences pour l'équilibre du militaire mais aussi sur sa famille.

L'absence, la mobilité et surtout leur imprévisibilité, mettent les couples à rude épreuve. Les conjoints se retrouvent seuls pour gérer l'ensemble de la vie quotidienne, effectuer les démarches administratives et s'occuper des enfants. Des mariages ou encore des vacances ont été annulés pour cause de départ en mission.

Il faut souligner que le contexte sécuritaire actuel se caractérise par une prise à partie croissante des représentants de l'État. La multiplication des contentieux, l'attentat de Magnanville

ou, récemment, celui du Louvre, ont renforcé les attentes des militaires en termes de protection pour eux-mêmes et pour leur famille.

Cette intensification opérationnelle a des effets inégaux et difficiles à quantifier notamment pour les personnels qui restent dans leur base, port ou régiment. Pour certains, la suractivité s'apparente, nous ont-ils dit, à une « OPEX à la maison », sans les compensations habituellement attachées aux opérations extérieures.



À l'absence induite par les sujétions opérationnelles s'ajoute le rythme soutenu des mutations, qui touchent tous les grades, notamment les militaires du rang dans le cadre des restructurations. Cette situation est préoccupante. Au-delà des mutations induites par les restructurations, qui devraient s'estomper dorénavant, il serait souhaitable de mener une réflexion globale sur l'utilité de changements d'affectation si rapprochés.

[...]

M. Charles de la Verpillière, co-rapporteur.

Le nouveau contexte qui vient de vous être décrit produit des effets sur les dispositifs d'accompagnement social existants. Nous dressons les constats suivants.

Premièrement, les militaires bénéficient incontestablement d'une très grande variété de dispositifs. Nous avons élargi nos travaux à l'ensemble des dispositifs qui participent à l'amélioration de la condition militaire.

Le rapport brosse un tableau, du « paquetage de base », autrement dit du socle comprenant notamment le régime indemnitaire et l'assurance-maladie, jusqu'aux dispositifs

destinés à pallier l'absence en passant par les compensations de la mobilité et les moyens du retour à la vie civile. Sont ainsi évoqués la couverture médico-sociale et les complémentaires santé, les fonds de prévoyance, les loisirs, l'aide au logement et au déménagement, l'aide à l'emploi du conjoint, l'offre de garde d'enfants, la prestation de soutien en cas d'absence prolongée, le soutien aux familles endeuillées, la prise en charge des blessés mais aussi la reconversion.

Fruit d'une construction progressive, cet accompagnement social très riche est, à notre grande surprise, malheureusement mal connu des militaires eux-mêmes et de leur famille, alors même que les premiers s'estiment submergés d'information. Cette situation paradoxale nous a amenés à proposer une simplification des dispositifs et une évolution des modes de communication, particulièrement en direction des familles.

Opéré par une multitude d'acteurs, le système est en outre soumis à des injonctions contradictoires, entre l'objectif de compenser les contraintes de la militarité pour tous les militaires, d'une part, et l'objectif de mener une politique sociale au profit des militaires aux revenus modestes, d'autre part ; mais aussi entre la volonté d'harmonisation et de rationalisation portée par le ministère et le souhait d'une meilleure prise en compte des spécificités de chaque armée exprimée par les états-majors. Une clarification des objectifs paraît aujourd'hui nécessaire. La priorité des dispositifs d'accompagnement social du ministère de la Défense doit être de compenser les contraintes liées à la militarité.

Suite page 2

Au sommaire

Edito	p. 1
Fédération	p. 2-3
Rubrique des officiers mariniers en activité ..	p. 4-5
Informations sociales et administratives ...	p. 6 à 8
Vie des associations	p. 9-10
Nécrologie	p. 11
A lire	p. 11
Histoire... témoignages...souvenirs.....	p. 12